

Les Rohrmatten : un endroit exceptionnel pour observer la faune riedienne

par Pierre GRADOZ *

À la mémoire de François HAFFNER, photographe naturaliste, qui réalisa un film sur les Rohrmatten et le présenta à notre Société le 1er octobre 2003.

RÉSUMÉ

L'Illwald, situé sur le banc de la commune de Sélestat (67) au cœur du ried ello-rhénan, est la plus importante Réserve Naturelle Volontaire de France. C'est au sein des 2000 ha de cette réserve que se trouve la zone marécageuse des Rohrmatten. Constitués de mares et de chenaux entourés de roselières, les 14 ha de la Réserve Intégrale Dirigée des Rohrmatten sont très fréquentés par les oiseaux (157 espèces y ont été recensées), ainsi que par la faune aquatique en général. L'observatoire qui domine le marais permet d'y voir évoluer les oiseaux dans de bonnes conditions et, dès le début de l'automne, des milliers d'Étourneaux viennent y passer la nuit.

MOTS-CLÉS : Rohrmatten – Illwald - avifaune

ABSTRACT

The Rohrmatten : an exceptional area for fauna watching.

The Illwald which belongs to Selestat district, lies in the heart of the Rhenish flatland, and is the most important Voluntary Natural Reserve in France. Within its heart is found the wetlands of the Rohrmatten. These constitute ponds and channels surrounded by beds of reeds and the 14ha of the Full Interventional Reserve of the Rohrmatten are frequented by birds (157 species have been observed) as well as water fauna in general. The observatory which towers above the marsh provides a fine emplacement where the birds are watched in

* Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie, 11 rue Turenne, F - 68000 COLMAR, France
courriel : gradoz.pierre@wanadoo.fr

the best conditions possible, and from the beginning of autumn thousands of starlings spend the night there.

KEY WORDS : Rohrmatten – Illwald – bird population

ZUSAMMENFASSUNG

Die Rohrmatten : eine außergewöhnliche Beobachtungsstelle des Ill-Gebietes von Sélestat.

Der Illwald befindet sich auf dem Gebiet von Sélestat (67), in mitten des Ill-Rhein Rieds. Es ist die größte Freiwillige Naturreserve in Frankreich. In den 2000 Ha dieses Schutzgebietes, befinden sich sumpfiger Wiesen : die Rohrmatten. Wasserpfützen und Wasserläufe sind von Schilfgebieten umgeben : die 14 Ha große Réserve Intégrale protégée (voll geschütztes Gebiet) die Rohrmatten auf denen zahlreiche Vogelarten anzutreffen sind (157 Arten wurden gezählt), ganz allgemein die Wassertiere. Die Beobachtungsstelle über dem Bruch ermöglicht die Vogelwelt zu studieren. Unter anderem übernachteten dort im Herbst tausende Stare.

SCHLÜSSELWÖRTER : Rohrmatten – Illwald - Vogelbestand

Le Ried de Sélestat

Situé au cœur du grand ried ello-rhénan, le Ried de Sélestat abrite l'illwald, la plus importante Réserve Naturelle Volontaire de France, agréée par arrêté préfectoral en date du 13 mars 1995.

Cette réserve, créée à l'initiative de la Ville de Sélestat et de 93 propriétaires fonciers, a pour but la préservation d'un paysage traditionnel patrimonial de 2000 hectares composé de prairies de fauche entrecoupées de haies, parsemées de boqueteaux et de roselières, et marqué par la présence de la forêt de l'ill (l'illwald), forêt humide parcourue par de nombreux cours d'eau ⁽¹⁾ (figure 1).

Cette magnifique forêt a le privilège d'abriter 300 à 350 Daims, soit la plus importante population de Daims sauvages de France, lesquels y furent introduits par la Société de Chasse de Sélestat en 1854.

Les prairies et la forêt de ce Ried vivent au rythme de l'eau qui les façonne. Les fréquentes inondations dues à la combinaison des débordements de l'ill et des remontées de la nappe phréatique, assurent un rôle essentiel dans le maintien et le développement de la richesse de ce milieu naturel. C'est au sein de ce Ried que se trouve une zone marécageuse, vestige des zones humides d'antan : les Rohrmatten.

Un coin de paradis naturaliste

Le Ried de Sélestat s'étend au sud-est de la ville de part et d'autre de l'Ill qui coule en direction du nord. Les Rohrmatten se situent à l'ouest de l'Ill, près du Brunnenwasser.

Le nom en est joli, *Rohr* désignant le roseau et *Matten* les prairies.

Cette roselière était avant son aménagement une peupleraie dont l'exploitation était rendue difficile par la vocation marécageuse du lieu. Après la tempête de 1988 qui dévasta cette plantation, la Ville de Sélestat a décidé de profiter de l'humidité naturelle de l'endroit pour y créer un plan d'eau, entouré de phragmitaies propices à la faune.

Les travaux – de 1992 à 1995 – ont consisté en un retrait des grumes de peupliers, les houppiers et les souches ayant été laissés sur place, puis en la création de plans d'eau et de chenaux. Les roseaux ont spontanément colonisé le milieu sur lequel quelques plantations d'arbres autochtones (saules, frênes communs, aulnes glutineux ...) ont été effectuées⁽²⁾.

Par sa superficie (14 ha), sa situation géographique dans la plaine d'Alsace et le fait de la raréfaction des zones marécageuses, cette roselière présente un intérêt écologique remarquable, de valeur européenne, tout particulièrement pour l'avifaune inféodée à ces milieux. La tranquillité du site et la diversité des milieux environnants (prairies, forêt, cours d'eau) augmentent encore l'intérêt biologique et l'attrait paysager du site.

Les Rohrmatten ont acquis une grande notoriété en Alsace, notamment par la diversité des oiseaux qui les fréquentent. Les amateurs d'ornithologie et les naturalistes en général, y disposent depuis 1995 d'un observatoire confortable et spacieux.

Ce biotope constitue un écosystème d'une grande richesse. Outre les oiseaux, on peut y rencontrer une impressionnante diversité de reptiles, de batraciens, d'insectes, de poissons et de mammifères qui trouvent là un milieu idéal pour vivre, se nourrir et se reproduire.

Afin de préserver la faune et la flore des Rohrmatten, la chasse et la pêche y sont interdites.

L'observatoire permet de dominer la roselière et d'y observer les animaux qui la peuplent dans de bonnes conditions. Le spectacle est permanent tout au long de l'année.

Dès l'automne un dortoir de Grands cormorans est visible sur les arbres morts en direction du sud-ouest. Un dortoir de Pigeons ramiers s'installe fréquemment à la même époque à la lisière est de l'Illwald, tandis que les Étourneaux arrivant le soir offrent un spectacle grandiose.

Un Râle d'eau chante sous l'observatoire devant lequel déambule un Butor étoilé.

Les Sangliers, les Ragondins et les Renards y sont observés de façon aléatoire en toutes saisons.

De grosses Tortues de Floride témoignent de la regrettable acclimatation de cette espèce introduite dans un milieu qu'elle peut gravement perturber.

Le paysage alentour est beau. Les couchers de soleil sur le Haut-Koenigsbourg sont, certains soirs, très colorés. Et malgré le bruit de fond de la circulation sur la A 35, la RD 424 et la RN 83, on apprécie ce havre de paix peuplé du chant des oiseaux, du bruit de l'eau dans laquelle s'ébrouent les Sangliers, ou du bruissement des milliers d'ailes des Étourneaux qui s'endorment dans les roseaux⁽³⁾.

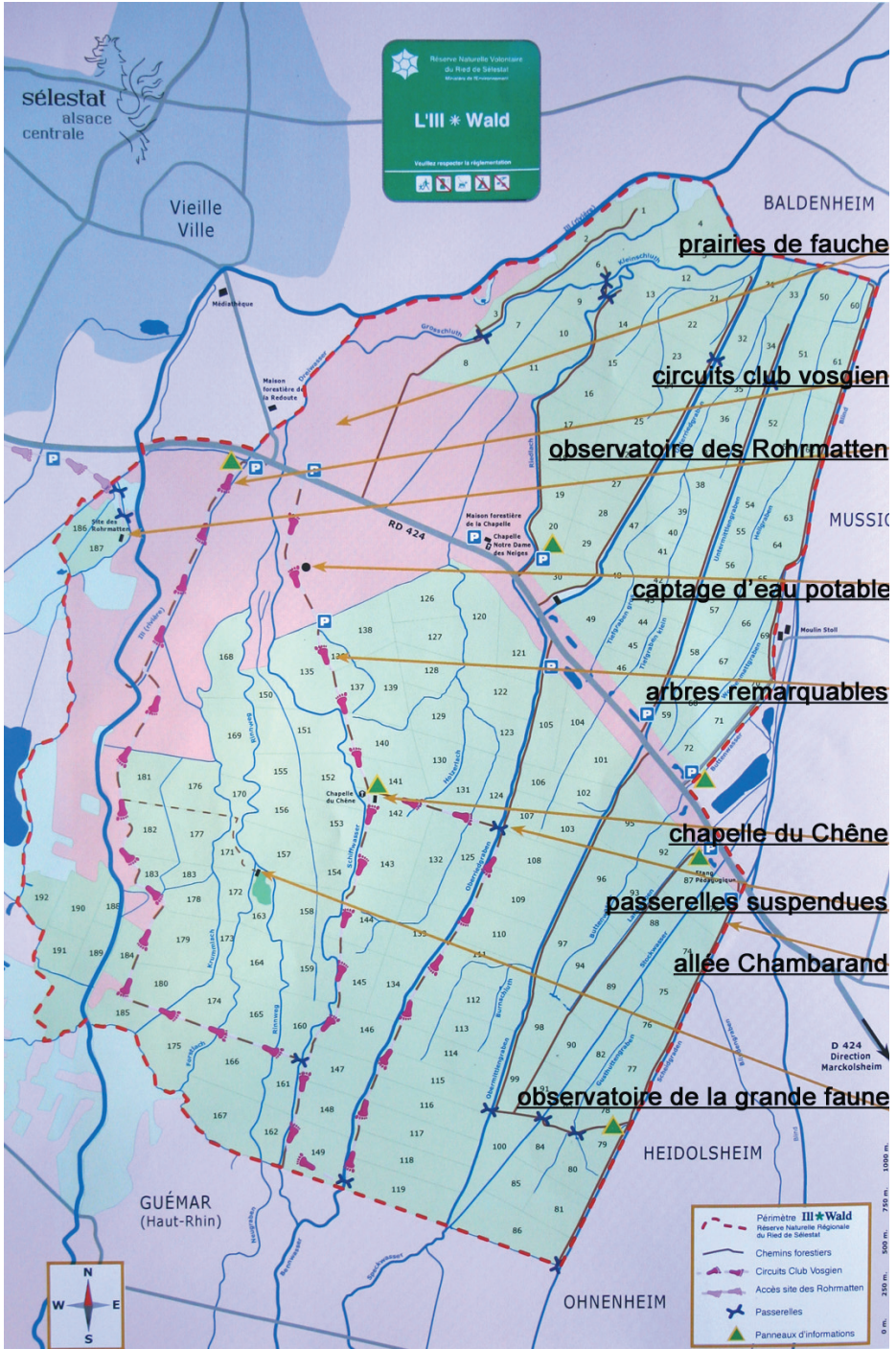


Fig. 1 : Carte de la Réserve Naturelle de l'illwald (reproduite avec l'aimable autorisation de la Ville de Sélestat).

Le dortoir d'Étourneaux

Dès 1995, l'observatoire a permis d'assister chaque soir d'automne à l'arrivée des Étourneaux qui venaient passer la nuit dans la phragmitaie alors reconstituée.

En 1998, plusieurs dortoirs d'Étourneaux, regroupant des milliers d'oiseaux étaient encore installés à Colmar place de la Sinn, place Lacarre et place Scheurer-Kestner, causant d'importantes nuisances (pluie de fientes s'abattant sur les passants et sur les véhicules, souillures sous les arbres, odeurs inconfortables).

En 1999, les roseaux des Rohrmatten accueillait dès septembre des nuées d'Étourneaux qui venaient y passer la nuit. En novembre, plus de 100 000 oiseaux s'installaient chaque soir dans les roseaux proches de l'observatoire⁽⁴⁾. Le 2 décembre de la même année, plus de 10 000 venaient dormir dans les six platanes de la place de la Sinn alors que le dortoir des Rohrmatten était toujours occupé, mais il avait glissé à 400m à l'ouest de l'observatoire et comptait un peu moins d'oiseaux.

En octobre et en novembre 2000, le dortoir principal près de l'observatoire s'était scindé en deux.

La majorité des oiseaux occupait alors la roseaie sud, à 600m de l'observatoire. Mi-octobre 2001, plus de 100 000 Étourneaux venaient dormir dans les phragmites très près de l'observatoire⁽⁴⁾. Mais une semaine plus tard, le dortoir avait à nouveau glissé vers le sud, bien qu'un petit nombre d'oiseaux soit resté fidèle au dortoir d'origine.

Début novembre 2001, seuls quelques petits groupes d'Étourneaux venaient dormir aux Rohrmatten. On pouvait alors supposer que les Étourneaux qui désertaient le dortoir des Rohrmatten étaient revenus dormir à Colmar et dans ses environs. Plusieurs dortoirs étaient alors épisodiquement occupés à Colmar, un autre dortoir comptant environ 2 000 oiseaux se tenait à Ingersheim -68-, près de la Fecht, ainsi qu'à Wickerschwihr où 2 000 à 3 000 Étourneaux passaient la nuit dans un groupe de bambous près d'une habitation.

Par contre, en octobre 2002, le dortoir des Rohrmatten accueillait à nouveau plus de 100 000 oiseaux qui se scindaient en deux sous-dortoirs à la fin du mois⁽⁴⁾.

En novembre 2003, le dortoir des Rohrmatten se situait dans les roseaux 500 mètres au sud de l'observatoire.

Dès septembre 2004, plusieurs milliers d'oiseaux viennent dormir près de l'observatoire, avant que leur nombre aille en diminuant. En octobre 2005, le dortoir ne comptait plus que 1 000 à 2 000 oiseaux, alors que Colmar et ses environs étaient réinvestis.

Essais d'explications

Chaque soir, lorsque les vols arrivaient, on pouvait observer 1 à 3 Faucons pèlerins et 1 à 2 Éperviers qui attendaient les Étourneaux. Les Faucons pèlerins chassant assez haut, tandis que les Éperviers attaquaient les vols près du sol. Tant que les vols restaient groupés, les rapaces n'arrivaient pas à capturer d'oiseaux. Les échecs étaient nombreux et les prélèvements insignifiants.

Des Buses perchées sur les arbres en bordure des roseaux s'abattaient parfois dans les oiseaux posés, provoquant des vols massifs, sans qu'il soit possible de constater les résultats de leurs tentatives.

Il semble normal qu'une telle concentration d'oiseaux attire les prédateurs, surtout lorsque ces oiseaux sont installés très près du sol, leur nombre faisant plier les roseaux sous leur poids.

Les Renards, les Putois et d'autres Mustélidés peuvent alors s'en saisir assez facilement.

Mais à plusieurs reprises il m'a été donné de voir et d'entendre des Sangliers qui se déplaçaient dans le dortoir, ne provoquant curieusement que des envols peu nombreux et de courtes durées.

Tous les naturalistes qui fréquentent les Rohrmatten ne sont pas sans constater la présence de nombreux Sangliers qui sortent à la nuit sur les prairies pour y chercher les micro-mammifères, les vers et des racines. On peut aussi les observer lorsqu'ils viennent s'ébattre dans l'eau devant l'observatoire. Rappelons que la chasse est interdite sur ce site ⁽⁵⁾.

Or, lorsqu'on sait que les Sangliers sont des omnivores types se nourrissant de végétaux aussi bien que d'animaux vivants ou morts, il n'est pas illogique de penser que leur présence constante dans les roselières-dortoirs peut, au fil des jours en chasser les Étourneaux qui se rabattent alors sur les dortoirs de la ville, d'où d'ailleurs ils sont parfois expulsés à l'aide de fusées. Ces perturbations – sans doute justifiées en ville – provoquent l'éclatement des dortoirs qui se fractionnent en plusieurs sous-dortoirs en ville, aux abords de la ville, dans les villages environnants, ainsi qu'aux Rohrmatten où ils deviennent nettement moins fréquentés.

⁽¹⁾ La forêt de l'Illwald d'une surface de 1500 ha d'un seul tenant, de type pluvial, présente un dynamisme végétal exceptionnel et compte plus de 110 espèces dont 35 de ligneux. L'eau y est particulièrement présente et 23 rivières y prennent leurs sources ou y transitent. Début 1999, 7 Castors européens y ont été réintroduits. Cette espèce présente de tout temps dans l'Illwald avait disparu à la fin du XIX^e siècle.

⁽²⁾ Le site a été aménagé par la Ville de Sélestat sur proposition de l'Office National des Forêts et avec le soutien technique de l'Association locale de pêche et de protection des milieux aquatiques, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et du Bureau d'étude, ainsi qu'avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la Fondation de France, de la Région Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Fédération et des Associations de pêche et de protection des milieux aquatiques et de l'ONF.

⁽³⁾ Réserve Intégrale Dirigée, le gestionnaire en est la Ville de Sélestat au travers d'un Collectif de Gestion Locale des Services de l'Environnement Naturel. La fauche de certaines surfaces de roseaux a lieu chaque année à la fin du mois d'août pour faciliter l'observation et maintenir une petite cariçaie. Les roseaux sont broyés et laissés sur place. Une coupe sélective destinée à empêcher la fermeture du milieu est également opérée en maintenant des perchoirs, notamment des chênes (arbres vivants ou morts). Le Collectif veille aussi à l'entretien des structures d'accueil (observatoire, panneaux d'information, platelages).

⁽⁴⁾ Le 30 novembre 1999, j'ai fait un recensement approximatif dans la roselière très proche de l'observatoire où les oiseaux venaient passer la nuit. La vue dominant les roseaux qui ployaient sous le nombre permettait un dénombrement théorique établi à partir des données suivantes :

Surface occupée par un Étourneau posé : 17 cm de long x 4 cm de large = 68 cm².

Surface de roselière occupée : 50 m x 15 m = 750 m².

Nombre d'oiseaux : 7 500 000 cm² : 68 cm² = 110 294.

En comptant les oiseaux sur 1m², j'arrivais à environ 150.

Ce qui donnait pour le dortoir : 150 x 750 = 112 500.

Les estimations faites en vol à l'aide d'un dictaphone corroboraient approximativement ces chiffres.

Les évaluations que j'ai faites ensuite le 22 octobre 2001, puis le 11 septembre 2004, au même endroit indiquaient des chiffres permettant d'estimer le nombre d'Étourneaux qui venaient alors passer la nuit dans la phragmitaie des Rohrmatten entre 100 000 et 120 000.

⁽⁵⁾ On peut également supposer que les Sangliers perturbent la nidification d'espèces nichant au sol. Entre autres le Butor étoilé, le Busard des roseaux, le Râle d'eau, la Foulque macroule et le Canard colvert, bien que pour ces 2 dernières espèces, l'impact de ces prédateurs soit négligeable étant donné leur abondance. Des poussées de Sangliers dans la roselière à l'aide de rabatteurs humains, sans chiens, suivies de battues effectuées en dehors du site même avec accord du Collectif de Gestion et avec autorisation préfectorale nécessaire ont été mises en œuvre à l'automne 2003.



Fig. 2 : Platelages donnant accès à l'observatoire. Photo © Pierre Gradoz

Liste des oiseaux observés sur le ban communal de la Ville de Sélestat

Les espèces indiquées sans statut sont des espèces introduites dans certains pays d'Europe (Angleterre, Pays-Bas, Belgique en particulier), où elles ont fait souche avant de partir coloniser d'autres pays, ou des espèces échappées de captivité ⁽¹⁾.

Ce sont :

- La Callonette à collier noir *Callonetta leucophrys*
- Le Canard carolin *Aix sponsa*
- Le Canard mandarin *Aix galericulata*
- Le Cygne noir *Cygnus atratus*
- La Grue antigone *Grus antigone*
- L'Oie cygnoïde *Anser cygnoides*
- L'Ouette d'Égypte *Alopochen aegyptiacus*
- La Sarcelle bariolée *Anas versicolor*

La liste des espèces nuisibles ⁽²⁾ comprend :

- Le Corbeau freux *Corvus frugilegus*
- La Corneille noire *Corvus corone*
- L'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*
- Le Geai des chênes *Garrulus glandarius*
- La Pie bavarde *Pica pica*
- Le Pigeon ramier *Columba palumbus*

⁽¹⁾ GRADOZ P.2005 - Considérations sur les Anatidés nouveaux venus en Alsace, d'après les observations faites au cours des 25 dernières années. *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar*, 66 : 9-17.

⁽²⁾ La liste des espèces chassables ainsi que la liste des espèces nuisibles est dressée chaque année par le préfet après avis du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage.

Synthèse de l'avifaune du ban communal de Sélestat établie par Laurent WAEFFLER, LPO Alsace

L'examen de nos fichiers ornithologiques montre bien l'ampleur de la pression d'observation sur le ban communal de Sélestat, puisque pas moins de 3800 fiches sont disponibles sur une période récente (de 1995 à 2004), durant laquelle 185 espèces d'oiseaux ont été observées ou contactées, ce qui est considérable.

L'examen du tableau de synthèse (tableau 1) montre que dans ces 185 espèces, 60 espèces figurent sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace (191 espèces), certaines d'entre elles sont particulièrement menacées dans la région, comme par exemple le Râle des genêts, la Bergeronnette printanière ou le Busard des roseaux.

Parmi les 185 espèces observées : 45 espèces nicheuses figurent en liste rouge nationale, dont la Marouette ponctuée et la Cigogne blanche, 16 espèces d'oiseaux hivernants sur le ban communal sont en liste rouge nationale des oiseaux hivernants en France, dont l'Oie des moissons, la Grande aigrette ou le Harle bièvre, 32 espèces sont strictement protégées en Europe et figurent en Annexe 1 de la Directive européenne n° 79/409 (Directive Oiseaux), dont le Pic cendré, la Grue cendrée et le Balbuzard pêcheur.

Le statut de protection à l'échelon national de ces espèces se répartit de la manière suivante :

37 espèces chassables, 6 espèces nuisibles, 8 espèces sans statut et 134 espèces protégées.

Remerciements

Il m'est agréable de remercier Monsieur Jean-François RAY, Conseiller Municipal de la Ville de Sélestat délégué à l'Environnement Naturel qui a mis aimablement à ma disposition un dossier très détaillé sur la Réserve de l'Illwald, m'autorisant à y puiser. La carte de la Réserve Naturelle jointe à cet article provient également de ce dossier.

J'associe à mes remerciements Monsieur Jean-Marie CLUSSMANN de l'Office National des Forêts qui a mis ses compétences techniques au service de la création et de la gestion de cette réserve. Il veille en particulier à l'entretien des Rohrmatten et de son observatoire.

Mademoiselle Marylène CACAUD, du Service de l'Environnement de Sélestat, m'a toujours reçu avec une grande gentillesse et m'a fourni de précieux renseignements. Qu'elle en soit remerciée.

Ma gratitude va aussi à mes collègues ornithologues de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, en particulier à Sébastien DIDIER et à Laurent WAEFFLER qui ont dressé les listes des oiseaux observés sur le ban communal de la Ville de Sélestat à partir des observations portées dans le cahier de l'observatoire des Rohrmatten et des fiches envoyées à la LPO à Strasbourg par les naturalistes qui se rendent dans cet observatoire.

ESPECES	SELESTAT ILLWALD + RIED			ROHRMATTEN			VILLE DE SELESTAT			Statut de conservation				Statut de protection	
	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Liste Rouge Alsace (2003) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux hivernants	Protection en France	Directive Oiseaux (Annexe I)	
															Statut biologique
1			X		X	X							Protégé		
2			X		X								Protégé	Oui	
3		X	X							En déclin			Chassable		
4		X			X					Vulnérable			Protégé	Oui	
5		X	X		X	X		X					Protégé*		
6		X	X		X					Eteint historique	Vulnérable		Protégé	Oui	
7		X								Non significatif	Vulnérable		Chassable		
8		X											Chassable		
9					X								Protégé		
10					X								Protégé		
11					X							Rare	Protégé		
12					X	X				En danger	En danger		Protégé		
13			X			X				En danger		A préciser	Chassable		
14		X								A surveiller			Protégé		
15		X	X		X	X	X						Protégé		
16		X	X		X	X	N	X					Protégé		
17		X								En danger			Protégé		
18						X							Protégé		
19		X				X						Vulnérable	Protégé	Oui	
20		X			X					Non significatif			Protégé	Oui	
21		X			X			X		En déclin			Protégé	Oui	
22		X	X		X				X				Protégé		
23		X	X		X	X	N	X					Protégé		
24		X	X		X	X							Protégé		
25		X											Protégé		
26		X								En déclin	En déclin		Protégé	Oui	
27		X			X					En déclin			Protégé	Oui	
28		X	X		X	X	N			En danger			Protégé	Oui	
29		X	X		X	X		X		Eteint récent			Protégé	Oui	
30		X	X		X	X				Eteint historique	Vulnérable		Protégé	Oui	
31		X								En déclin	A préciser		Chassable		
32													Sans statut		

Tab. 1 : Récapitulatif pour les Rohrmatten. 157 espèces y ont été observées à ce jour, 22 espèces y nichent (18 de façon certaine, 4 de façon supposée ou probable).

ESPECES	SELESTAT ILLWALD + RIED			ROHRMATTEN			VILLE DE SELESTAT			Statut de conservation			Statut de protection	
	Statut biologique			Statut biologique			Statut biologique			Liste Rouge Alsace (2003) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux hivernants	Protection en France	Directive Oiseaux (Annexe1)
	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant					
33														
34		X	X		X	X		X	X		Vulnérable	Vulnérable	Localisé	Sans statut
35	N	X	X	N	X	X		X	X					Chassable
36		X			X			X						Sans statut
37		X			X			X						Chassable
38		X			X			X						Chassable
39		X			X			X						Chassable
40	N	X	X		X	X		X	X		Non significatif	Rare		Protégé
41		X			X			X						Protégé
42		X			X			X						Chassable
43		X			X			X						Chassable
44		X			X			X						Protégé
45		X			X			X						Chassable
46		X			X			X						Protégé
47	N	X	X		X			X			Eléant historique En danger	Rare	Rare	Protégé
48		X			X			X						Protégé
49		X	X		X			X	X					Chassable
50		X	X		X			X	X					Nuisible
51		X	X		X			X	X		A surveiller			Protégé
52		X			X			X			Patrimonial	Rare		Protégé
53	N	X	X		X			X	X		Non significatif	Vulnérable		Protégé
54	N	X	X	(N)	X			X						Nuisible
55	N	X	X		X			X			Vulnérable		En déclin	Protégé
56		X			X			X						Chassable
57	N	X	X		X			X	X		Patrimonial	Rare		Sans statut
58		X			X			X						Protégé
59		X			X			X	X					Protégé
60	N	X	X		X			X	X		A surveiller	En déclin		Protégé
61	N	X	(X)		X			X	X					Protégé*
62	N	X	X		X			X	X					Nuisible
63	N	X	X		X			X	X					Chassable
64		X	X		X			X	X				Vulnérable	Protégé

ESPECES	SELESTAT ILLWALD + RIED			ROHRMATTEN			VILLE DE SELESTAT			Statut de conservation			Statut de protection	
	Statut biologique			Statut biologique			Statut biologique			Liste Rouge Alsace (2003) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux hivernants	Protection en France	Directive Oiseaux (Annexe1)
	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant					
65 Faucon hobereau	N			(N)	X						A surveiller			Protégé Oui
66 Faucon kobez		X									Non significatif			Protégé
67 Faucon pèlerin		X	X		X	X		X			Vulnérable	Rare		Protégé Oui
68 Fauvette à tête noire	N	X			X			X						Protégé
69 Fauvette babillard	X				X									Protégé
70 Fauvette des jardins	N	X			X									Protégé
71 Fauvette grisette	N	X			X			X						Protégé
72 Foulique macroule	N		X		N	X		X						Chassable
73 Fuligule milouin					X	X		X			Vulnérable	En déclin		Chassable
74 Fuligule morillon					X	X		X			Rare	Rare		Chassable
75 Gallinule poule-d'eau	N	X	X		N	X		X	X					Chassable
76 Gear des chênes	X				X			X						Nuisible
77 Gobe-mouche gris	N	X			X					N				Protégé
78 Gobe-mouche noir	X				X			X						Protégé
79 Goéland cendré	X				X						Non significatif			Protégé
80 Goéland leucophaée	X				X						Vulnérable			Protégé
81 Gorgebleue à miroir		X	X		X	X		X	X		En danger			Protégé Oui
82 Grand Cormoran	X	X			X	X		X						Protégé*
83 Grande aigrette	X	X			X	X		X				Vulnérable		Protégé Oui
84 Grand gravelot					X			X						Protégé
85 Grèbe castagneux		X	X		X	X		X			En déclin			Protégé
86 Grèbe huppé		X			X			X						Protégé
87 Grimpereau des jardins	N	X	X		X	X		X	X					Protégé
88 Grive draine	N	X	X		X	X		X	X					Protégé
89 Grive litorne	N	X	X		X	X		X	X					Chassable
90 Grive mauvis	N	X	X		X	X		X	X					Chassable
91 Grive musciclope	N	X	X		X	X		X	X					Chassable
92 Gros-hec cassenois	N	X	X		X	X		X	X					Protégé
93 Grue antigone		X			X			X						Sans statut
94 Harle bièvre		X			X			X	X			Vulnérable	Rare	Protégé Oui
95 Harle bièvre		X			X			X	X			Vulnérable		Protégé
96 Héron cendré	N	X	X		X	X		X	X		Eteint historique			Protégé

ESPECES	SELESTAT ILLWALD + RIED			ROHRMATTEN			VILLE DE SELESTAT			Statut de conservation			Statut de protection		
	Statut biologique			Statut biologique			Statut biologique			Liste Rouge Alsace (2003) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux hivernants	Protection en France	Directive Oiseaux (Annexe1)	
	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant			
97														Protégé	
98					X			X						Protégé	Oui
99	N		X											Protégé	
100		X												Protégé	
101	(N)													Protégé	
102		X							N	X				Protégé	
103					X									Protégé	
104		X							N	X				Protégé	
105		X							N	X				Protégé	
106														Protégé	
107	N	X								X				Protégé	
108		X												Protégé	Oui
109														Protégé	Oui
110		X							N	X				Protégé	
111			X											Protégé	
112	N	X								X				Protégé	Oui
113		X												Chassable	
114	N	X	X						N	X	X			Protégé	
115	N	X	X						(N)	X	X			Protégé	
116	(N)	X	X											Protégé	
117	N	X	X											Protégé	
118		X												Protégé	
119	N	X	X											Protégé	
120	N	X							(N)	X	X			Protégé	Oui
121	(N)	X												Protégé	Oui
122			X											Protégé	
123		X	X						N	X	X			Protégé	
124		X	X						N	X	X			Protégé	
125		X												Chassable	
126														Chassable	
127														Chassable	
128														Chassable	

ESPECES	SELESTAT ILLWALD + RIED			ROHRMATTEN			VILLE DE SELESTAT			Statut de conservation			Statut de protection		
	Statut biologique			Statut biologique			Statut biologique			Liste Rouge Alsace (2003) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux hivernants	Protection en France	Directive Oiseaux (Annexe1)	
	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant						
129 Oie cygnoïde														Sans statut	
130 Oulette d'Égypte								X						Sans statut	
131 Panure à moustaches									X					Protégé	
132 Petit Gravelot	(N)	X						X				Localisé		Protégé	
133 Perdrix grise	N	X	X					X				A surveiller		Chassable	
134 Pic cendré	N	X	X					X				Vulnérable		Protégé	Oui
135 Pic épeiche	N	X	X					X				Patrimonial		Protégé	Oui
136 Pic épeichette	(N)	X	X					X						Protégé	
137 Pic mar	N	X	X					X				Patrimonial		Protégé	Oui
138 Pic noir	N	X	X					X				Patrimonial		Protégé	Oui
139 Pic vert	N	X	X					X						Protégé	
140 Pie bavarde		X	X					X						Nuisible	
141 Pie-grièche écorcheur	N	X	X					X				A surveiller		Protégé	Oui
142 Pie-grièche grise			X					X				Rare		Protégé	
143 Pigeon colombin	N	X	X					X						Protégé	
144 Pigeon ramier	N	X	X					X						Nuisible	
145 Pinson des arbres	N	X	X					X						Protégé	
146 Pinson du Nord			X					X						Protégé	
147 Pipit à gorge rousse								X						Protégé	
148 Pipit des arbres	N	X	X					X						Protégé	
149 Pipit farouche			X					X						Protégé	
150 Pipit spioncille		X	X					X						Protégé	
151 Pouillot fitis	N	X	X					X				Vulnérable		Protégé	
152 Pouillot siffleur	N	X	X					X						Protégé	
153 Pouillot véloce	N	X	X					X						Protégé	Oui
154 Pygargue à queue blanche			X					X						Protégé	
155 Râle d'eau	N	X	X					X				A surveiller		Chassable	
156 Râle des genêts		X						X				En danger		Protégé	Oui
157 Rémiz penduline								X				Vulnérable		Protégé	
158 Roitelet à triple bandeau		X	X					X				Vulnérable		Protégé	
159 Roitelet huppé	N	X	X					X						Protégé	
160 Rossignol philomèle	N	X	X					X						Protégé	

ESPECES	SELESTAT ILLWALD + RIED			ROHRMATTEN			VILLE DE SELESTAT			Statut de conservation			Statut de protection	
	Statut biologique			Statut biologique			Statut biologique			Liste Rouge Alsace (2003) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux nicheurs	Liste Rouge France (1999) Oiseaux hivernants	Protection en France	Directive Oiseaux (Annexe1)
	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant	Nidification	Passages	Hivernant		
161														
162			X		X	X		X	X					Protégé
163		X			X			X	X					Protégé
164		X		N	X			X						Protégé
165		X			X			X						Protégé
166		X			X			X						Sans statut
167		X	X		X	X		X						Chassable
168		X	X		X	X		X						Chassable
169		X			X			X						Protégé
170		X		N	X			X						Protégé
171		X	X		X	X		X	X					Protégé
172		X			X			X						Protégé
173		X			X			X						Protégé
174					X			X						Protégé
175					X			X						Protégé
176		X												Protégé
177		X	X		X	X		X						Protégé
178		X	X		X	X		X	X					Protégé
179		X			X			X						Protégé
180		X			X			X						Protégé
181		X		N	X			X						Chassable
182		X	X		X	X		X	X					Chassable
183		X	X	N	X	X		X	X					Protégé
184		X	X		X	X		X						Chassable
185		X	X	N	X	X		X	X					Protégé

(N) : nidification possible ou probable

X : présence attestée pendant la phase considérée (Hivernage ou Passage pré et post-nuptial)

N : nidification probable à certains